



T 418 877-3846 F 418 877-9752

4920, rue Pierre-Georges-Roy, Saint-Augustin-de-Desmaures QC G3A 1V7

PRÉMATERNELLE	
Frais d'inscription	0 \$
Frais de garde et d'activités d'éveil	
Lundi au vendredi	9 600 \$ /an <sup>1</sup> (54,50 \$/jour)
Sorties éducatives et activités spéciales	
Lundi au vendredi	250 \$ /an <sup>1</sup>
Autres frais*	
Cotisation à la FEPP	15 \$ /an <sup>2</sup>
Agenda	25 \$ /an <sup>2</sup>
Fournitures scolaires et matériel pédagogique	Frais variables
Programme école branchée	200 \$ /an <sup>1</sup>

SERVICE DE GARDE			
Nombre de jours par semaine	Matin <sup>1</sup> 7 h 30 à 8 h 15	Diner <sup>1</sup>	Après-midi <sup>1</sup> 16 h 15 à 18 h
	Frais mensuels		
5	80 \$	100 \$	90 \$
4	70 \$	80 \$	75 \$
3	55 \$	60 \$	60 \$
2	38 \$	40 \$	40 \$
1	20 \$	20 \$	20 \$
à la présence <sup>2</sup>			
	7 \$	7 \$	7 \$

## ACTIVITÉS D'ÉVEIL INCLUSES

- ▶ Immersion anglaise
- ▶ Programme de français Éveil à l'écriture et à la lecture
- ▶ Ateliers de conscience phonologique en français
- ▶ Initiation à l'espagnol
- ▶ Projets d'apprentissage par le jeu et par thématique
- ▶ Programme d'activités pour développer les habiletés sociales et humaines, langagières, cognitives et physiques
- ▶ Ateliers scientifiques
- ▶ Ateliers d'exploration et de construction
- ▶ Activités technologiques et de robotique
- ▶ iPad et tableau interactif
- ▶ Portfolio d'apprentissage et rencontres de parents individuelles
- ▶ Périodes d'activités physiques au gymnase et/ou programme de psychomotricité (tous les jours)
- ▶ Activités extérieures quotidiennes (1,25 h/jour)
- ▶ Activités artistiques et culturelles
- ▶ Sorties scolaires
- ▶ Zoothérapie disponible

## SERVICES NON INCLUS

- ▶ Fournitures scolaires (liste remise en juin)
- ▶ Doudou ou toutou (pour la sieste)
- ▶ Brosse à dents et dentifrice
- ▶ Collations et repas du midi

## NOTE

<sup>1</sup> Frais payables en 10 versements (1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> juin)

<sup>2</sup> Frais payables à la réception de la facture

Les frais de garde et d'activités d'éveil ainsi que les frais de service de garde sont **admissibles à 100 %** aux crédits d'impôt

**Nous vous remercions de votre confiance !**